

Nations Unies, à Genève et à la Conférence du Comité sur le désarmement.

2. Non.

RADIO-CANADA—LES ÉMISSIONS DESTINÉES
AUX MARITIMES

Question n° 544—**M. Macquarrie:**

1. Dans quelles régions des Maritimes reçoit-on maintenant les émissions F.M. en anglais de Radio-Canada?

2. Où sont situés les postes émetteurs F.M. de langue anglaise dans la région des Maritimes?

3. Quel est le nombre estimatif d'auditeurs a) dans l'Île-du-Prince-Édouard, b) au Nouveau-Brunswick, c) en Nouvelle-Écosse et qui pourra capter les émissions *Radio Two* prévues par Radio-Canada?

4. L'un ou l'autre des ministères est-il au courant des plans, des politiques ou des efforts grâce auxquels les téléspectateurs de Charlottetown et d'ailleurs dans l'Île-du-Prince-Édouard pourraient obtenir d'autres canaux de télévision et, dans l'affirmative, a) quels sont-ils, b) quand prévoit-on fournir d'autres canaux à ces téléspectateurs?

[Français]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): La Société Radio-Canada me transmet les renseignements suivants:

1. Aucune.

2. A l'heure actuelle, aucun émetteur MF de Radio-Canada dans les Maritimes.

3. Nombre approximatif des auditeurs des stations de radio MA de Radio-Canada dans les Maritimes: a) 10,000, b) 59,000; c) 112,000. En attendant la mise en place d'un système de diffusion complet des services de Radio I et II, les collectivités qui ne sont desservies que par un émetteur MA recevront des émissions des deux services en question. Il faudra peut-être plus de cinq ans pour réaliser la mise en service intégrale du système de distribution.

Le Conseil de la radio-télévision canadienne me transmet les renseignements suivants:

4. Le Conseil a eu des entretiens avec divers groupes sur la question de fournir d'autres canaux de télévision aux téléspectateurs de Charlottetown et d'ailleurs dans l'Île-du-Prince-Édouard. Ces entretiens se poursuivent; on ne saurait donc répondre dès maintenant à cette question.

[Traduction]

LA DÉLÉGATION CANADIENNE AUX NÉGOCIATIONS
RELATIVES AUX SUBSTANCES PSYCHOTROPES

Question n° 583—**M. Alexander:**

1. Qui représentera le Canada lors des négociations finales sur le protocole international concernant les substances psychotropes?

2. Quelle est leur compétence ou leur expérience en matière d'abus des drogues?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. Voir réponse à la partie 1 de la question n° 538, p. 3139.

2. Tous les membres de la délégation canadienne ont une expérience poussée et sont qualifiés pour traiter des questions relatives au protocole sur les substances psychotropes. Leur domaine particulier de compétence et leur expérience sont indiqués dans la réponse à la 1^{re} question.

[L'hon. M. Munro.]

LES COALITIONS—TAITE ET LYLE—LEUR INFLUENCE SUR
LA POLITIQUE DU CANADA CONCERNANT LE SUCRE

Question n° 649—**M. Watson:**

1. Au su du gouvernement, le groupe multinational Taite et Lyle dont le bureau principal est situé à Londres, est un cartel international du sucre et, dans l'affirmative, le ministère de l'Industrie et du Commerce permet-il que ce groupe influence de quelque façon que ce soit la politique commerciale du Canada concernant le sucre?

2. Le ministre compte-t-il mettre au point sous peu une politique nationale sur le sucre?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): 1. En réponse à la question n° 2039 (hansard, 30 avril 1969, pp. 8161-8162) il est dit qu'étant donné qu'il s'agit d'une question de notoriété publique, une demande faite en vertu de l'article 7 de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions par la société Roberta Gray et al relativement à l'industrie du sucre dans l'Est du Canada avait été reçue et que le directeur nommé en vertu de la loi exerçait ses fonctions conformément aux dispositions de la loi. Aux termes de la loi, ce n'est pas la politique du gouvernement de divulguer si des preuves ou des renseignements particuliers ont été obtenus au cours de l'enquête, à moins que la divulgation ne soit faite par la publication de rapports ou par voie de procédures judiciaires devant les tribunaux.

2. Aucune modification de la politique canadienne en matière de sucre n'est envisagée en ce moment. La Commission du tarif examine actuellement les tarifs et la nomenclature de douane dans le cas du sucre et des produits assimilés.

L'UTILISATION DES AVIONS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Question n° 659—**M. Laprise:**

Combien de voyages les avions du gouvernement fédéral ont-ils faits dans les limites de la circonscription d'Abitibi au cours des années 1968, 1969 et 1970?

M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le gouvernement m'informe qu'on ne tient pas en ce moment de statistiques concernant les renseignements demandés. Pour réunir de telles statistiques, il faudrait procéder à une étude spéciale, et on ne dispose pas en ce moment du personnel compétent susceptible d'entreprendre la lourde tâche qui s'imposerait pour présenter une réponse exacte. La réalisation de cette étude spéciale s'avérerait, d'autre part, extrêmement onéreuse.

DELISLE (SASK.)—L'AIDE À L'AMÉNAGEMENT DE
LOGEMENTS À LOYER MODIQUE

Question n° 676—**M. Gleave:**

1. Quelle somme versent a) le gouvernement fédéral, b) le gouvernement provincial, c) la ville de Delisle pour l'aménagement de logis destinés aux familles à faible revenu, à Delisle (Sask.)?

2. Combien les terrains ont-ils coûté?

L'hon. Robert K. Andras (ministre sans portefeuille): 1 et 2. Le gouvernement fédéral n'est pas actuellement engagé dans l'aménagement de logis destinés aux familles à faible revenu, à Delisle.